

# NERAC

## La Maison de l'Etat



### **La nouvelle Maison de l'Etat regroupe la sous-préfecture et la subdivision de la direction départementale des territoires.**

Les services assurent l'accueil et l'information du public.  
Ils apportent des conseils aux collectivités et aux porteurs de projets.  
Des permanences de services publics sont également organisées (*détail au verso*).

☎ 05 53 97 44 90 - fax : 05 53 65 40 82

Adresses électroniques :  
[ddt-subdivisions-nerac@lot-et-garonne.gouv.fr](mailto:ddt-subdivisions-nerac@lot-et-garonne.gouv.fr)  
[sp-nerac@lot-et-garonne.gouv.fr](mailto:sp-nerac@lot-et-garonne.gouv.fr)

## Les permanences de services publics organisées à la Maison de l'Etat de Nérac

Une mise à jour des dates et/ou fréquences de ces permanences sera faite en fin d'année 2015 pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2016.  
Ces informations sont accessibles sur [www.lot-et-garonne.gouv.fr](http://www.lot-et-garonne.gouv.fr)

Services publics	Leurs permanences	Informations, conseils, aides sur .....
<b>Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vendredi 13 novembre 14h/17h</li> <li>• Mardi 1<sup>er</sup> décembre 14h/17h sur RDV à prendre au 05 53 98 66 31</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La protection du consommateur</li> <li>• Les litiges entre bailleurs et locataire</li> </ul>
<b>Unité territoriale de la Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement (UT DREAL)</b>	Vendredi 20 novembre 14h/17h	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'environnement industriel</li> <li>• Les informations technique et réglementaire pour les porteurs de projets soumis à la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement</li> </ul>
<b>Unité territoriale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (UT DIRECCTE)</b>	Sur rendez-vous à prendre au : 05 53 97 44 90	Les dispositifs en faveur des entreprises en création, en développement, ou en difficulté
<b>Pôle Emploi</b>	2 <sup>ème</sup> mardi de chaque mois 9h/12h 30 à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2016	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les aides de l'Etat concernant l'embauche</li> <li>• Appui au montage des dossiers</li> <li>• Aide au recrutement</li> </ul>
<b>Direction départementale des territoires (DDT)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avril, mai et juin 2016</li> <li>• Sur RDV à prendre au : 05 53 97 44 90</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déclarations PAC : - mise à disposition d'ordinateurs et accès internet, - formation concernant la télé déclaration pendant toute la période concernée</li> <li>• Accompagnement des porteurs de projets</li> </ul>
<b>Boutique de gestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vendredi 6 novembre 14h/17h</li> <li>• Vendredi 4 décembre 14h/17h</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les dispositifs d'aides à la création d'entreprises les couveuses d'entreprise</li> <li>• Le dispositif local d'accompagnement (DLA) pour les associations qui créent de l'emploi</li> </ul>
<b>Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jeudi 5 novembre 9h/12h</li> <li>• Vendredi 4 décembre 9h/12h</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création-développement d'entreprise : - accès au micro crédit - financement de projets</li> <li>• Professionnels (achat voiture, permis de conduire, suivi d'une formation)</li> </ul>